

Bois-Colombes, le 9 juillet 2013

AVIVA ENRICHIT SA GAMME DE PRODUITS DESTINEE AUX PROFESSIONNELS AVEC AVIVA SANTE PRO

Aviva France, assureur vie, épargne, retraite, santé, dommages et prévoyance, élargit sa gamme de produits et lance : **AVIVA SANTE PRO**. Ce nouveau contrat santé à destination des professionnels, des agriculteurs et des chefs d'entreprise propose une gamme de garanties à la carte permettant de personnaliser le contenu de sa complémentaire santé.



Claude Zaouati, directeur général d'Aviva Assurances:
« Dans un marché de la santé individuelle de plus en plus concurrentiel, sans compter l'impact de l'ANI⁽¹⁾, il est important de pouvoir proposer une nouvelle offre santé performante et adaptée aux besoins des professionnels, d'autant que, 76%⁽²⁾, d'entre eux souhaitent disposer d'une meilleure couverture santé. Aviva Santé Pro répond précisément à ces préoccupations en proposant une gamme de garanties personnalisables. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de notre démarche d'enrichissement de notre gamme de produits à destination des professionnels, axe stratégique majeur de développement d'Aviva France. »

- (1) Article 1 de l'Accord National Interprofessionnel sur la sécurisation de l'emploi visant à généraliser la complémentaire santé pour tous les salariés adopté le 2 avril 2013
- (2) D'après « Le baromètre des pros » BVA / AVIVA / LES ECHOS – Avril 2013

LES PRINCIPAUX ATOUTS D'AVIVA SANTE PRO

- **Des garanties à la carte** (Soins courants et pharmacie, Hospitalisation, Optique, Dentaire et Forfaits prévention et innovations) comportant **6 niveaux de remboursement aux choix**.
- **Une garantie hospitalisation** en établissement conventionné qui propose **4 niveaux de garanties aux frais réels** pour les honoraires, les frais de séjour et le forfait hospitalier et rembourse jusqu'à **20€ par jour** pour **les frais annexes** (TV, Wi-Fi...).
- **Le bonus responsable du forfait optique** qui permet d'augmenter jusqu'à 50% le niveau de garantie si ce dernier n'est pas utilisé deux années de suite.
- **Le bonus fidélité du forfait prothèse dentaire** qui majore le niveau de garantie entre 10 et 40%, au-delà de la troisième année d'assurance.
- **Les forfaits prévention-innovations**, inclus au contrat, assurent le remboursement d'un ensemble d'actes non pris en charge par la sécurité sociale, tels que : médecines douces, examens préventif de dépistage, bilan de santé annuel ou certificat médical pour la pratique d'un sport.

➤ Une large gamme de services

- **Le télé-conseil médical** qui donne accès à un plateau de médecins généralistes et spécialistes pour des conseils médicaux, automédication, orientation second avis médical, interprétation d'analyses.
- **L'Assistance maintien de l'activité** permet de bénéficier jusqu'à **10 trajets taxi** domicile-travail pour assurer la permanence de l'activité en cas d'immobilisation ainsi que d'un service d'accueil téléphonique client d'urgence en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation imprévues.
- **Le service Aviva Assistance** qui apporte des aides en cas d'immobilisation à domicile, d'hospitalisation ou en cas de coup dur : aide à domicile, aide familiale, école à domicile, etc.
- **La carte Tiers payant** qui évite les avances de frais chez plus de 100 000 professionnels de santé partenaires : pharmacies, laboratoires, radiologies, auxiliaires médicaux, opticiens, soins externes...
- **L'espace client d'aviva.fr** pour notamment, simuler les remboursements en optique et dentaire, consulter en ligne les garanties et les remboursements de son contrat santé.

➤ Des garanties complémentaires optionnelles

- **Pour les professionnels** : La garantie Homme Clé qui assure le versement d'une indemnité pour remplacer un Homme Clé en cas d'arrêt de travail de celui-ci suite à un accident.
 - **Pour les exploitants agricoles** : La garantie Aide bénévole protège des conséquences financières d'un accident survenu à une personne qui aide sur l'exploitation et donne accès à la garantie main d'œuvre de remplacement en cas de maladie ou d'accident de la personne à remplacer.
- **La fiscalité avantageuse de la loi Madelin** qui permet de déduire les cotisations santé des revenus professionnels imposables dans la limite du plafond fiscal fixé par la réglementation.

Contacts presse :

Dominique Eluau - 01 76 62 67 19 - Courriel : dominique_eluau@aviva.fr

Karim Mokrane - 01 76 62 76 85 - Courriel : karim_mokrane@aviva.fr

A propos d'Aviva

Avec plus de 180 ans d'expérience en France, Aviva filiale de l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, offre une gamme complète de produits à 3 millions de clients, particuliers, artisans commerçants, professions libérales et petites et moyennes entreprises. La compagnie se distingue par un modèle solide et rentable de multidistribution (agents généraux, courtiers, conseillers vie, conseillers en gestion de patrimoine UFF). Aviva France compte également des partenaires tels que l'AFER, première association d'épargnants de France, le Groupe Crédit du Nord. Aviva emploie directement plus de 4700 collaborateurs. Pour plus d'information consulter presse.aviva.fr et Twitter : @AvivaFrance